

RESUME DE LA RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DES HOPITAUX PUBLICS DE LANNEMEZAN DU JEUDI 11 JUIN 2015

Le directeur était seul

Christophe Gritli et Geneviève Estibal ont représenté le collectif CODEHOPLAN

Nous avons abordé :

- la situation au Centre de Périnatalité : Le directeur nous a confirmé que le départ de la médecin gynécologue obstétricienne n'est comblée que par la présence d'un spécialiste de Saint-Gaudens qui vient un jour par semaine. Les trois sages femmes (une de plus a rejoint l'équipe cette année) assurent certains suivis. Ce service n'est pas menacé. La direction a présenté à l'Agence régionale de santé un projet de restructuration des locaux de l'hôpital, le CPP serait le premier à déménager, il occuperait 120 mètres carrés de locaux refaits derrière les Urgences et le scanner.
- A l'avenir, le directeur souhaite une collaboration avec Saint-Gaudens pour que les médecins gynécos- obstétriciens de cet hôpital puisse venir effectuer des vacations à Lannemezan. L'hôpital de Saint-Gaudens accepte cet accord pour décharger ses médecins de la pression qu'ils subissent au quotidien. IL nous confirme le manque d'intérêt des spécialistes notamment des jeunes qui veulent accoucher et opérer dans des maternités.
- [Le Centre Médico Chirurgical ferait l'objet d'importants travaux pour le développement de la chirurgie ambulatoire.](#)
- Nous avons ensuite regretté le petit nombre d'échographies à Lannemezan, le médecin échographe assure 15 à 17 jours de présence par mois, par contre la télé-échographie est testée actuellement, des scanners de contrôles sont effectués. Un nouveau scanner équipera le service début 2016 avec deux fois moins de doses de produits nocifs qu'actuellement.
- Nous redemandons un IRM à Lannemezan celui promis dans le nouvel établissement de Saint-Gaudens ne sera pas opérationnel avant cinq ans. Le directeur convient du retard de la France en matière d'équipements modernes de diagnostic. **IL est dangereux et coûteux sur le long terme d'attendre des semaines un examen performant et inoffensif, certains pays du tiers monde l'ont compris ils font des efforts !!!.**

Nous traitons ensuite de l'accueil des malades en long séjour psychiatrique qui ont vu leur hébergement dégradés par la fermeture d'un service. Notre interlocuteur nous assure qu'avec les travaux en cours au pavillon 13 la situation va s'améliorer. Pour les lits fermés à l'automne 2014 ,avant les solutions de remplacement, des appartements thérapeutiques vont enfin être mis en place.

Pour ce qui concerne les équipes en psychiatrie, le nombre de médecins est suffisant, mais le manque de personnel soignant est récurrent faute de candidats, la fin des formations d'infirmier devrait améliorer les choses. La direction pense que les vacances d'été devraient se dérouler sans trop de problèmes dans les services. Nous le saurons par les usagers et le personnel.

Le départ de la directrice de l'ARS de Tarbes est imminent. Même si son rôle était limité elle tenait compte de nos remarques et menait certaines actions positivement .

Nous abordons ensuite la présidence du conseil de surveillance, cette instance consultative se réunira à la fin du mois de Juin. La présidence sera soumise au vote d'après le directeur tous les membres élus siégeant pour une collectivité territoriale pourront se présenter. La présidente sortante représentait le département où elle siégeait.

Nous veillerons au respect de la loi.

- Dans le cadre de la loi "santé 2015 "qui viendra au sénat mi-septembre tous les hôpitaux devront s'associer avant la fin de l'année avec un ou plusieurs établissements publics ou privés. La commission Médicale d'établissement qui regroupe des représentants des médecins de l'hôpital sous la présidence d'une psychiatre refuse tout regroupement avec Tarbes. Un regroupement avec Saint-Gaudens paraît incertain ce centre souhaite être regroupé avec l'hôpital régional de Toulouse Purpan.
- Toujours avec l'adoption de cette loi **le tiers payant** serait généralisé dans les hôpitaux publics-la moindre des choses- cette mesure s'appliquerait à Lannemezan.
- **Le caractère départemental de Lannemezan ne nous dispense pas d'un Groupement Hospitalier de Territoire. !!! alors quel avenir !!! Pesons avant l'adoption de la loi pour le maintien de tous nos hôpitaux de proximité et pour une meilleure protection sociale pour tous. La Sécurité sociale doit rester le garant de l'accès aux soins pour tous, les assurances privées ça suffit !!!**